

PROCÈS-VERBAL DU 13 FÉVRIER 2023 À 17H30
Édifice FTQ Trois-Rivières (7080, rue Marion, Trois-Rivières,
G9A 6G4). Aussi avec lien ZOOM (format hybride)

1-BIENVENUE AUX MEMBRES

▪ **MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT :**

Le Président de l'assemblée (Jimmy Mailhot) souhaite la bienvenue à tous et passe la parole à Mélanie pour faire le tour des présences ainsi que les observateurs présents lors de cette réunion.

▪ **APPEL DES MEMBRES ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**

Jimmy Mailhot, Président (UCET 10117), Isabel Labbé, vice-présidente (SEIC 10362), Mireille Dupont, trésorière (SEI 10027), Dalila Azrou, secrétaire (AGR10081), Mathieu Chapdelaine-Campagna (UCET 10117), Anthony Paquet (UCET 10117), Katherine Arsenault (SEIC 10362), Dominic Côté (SEIC 10362), Ismael-Daniel Dial (ASTRE 12555), Amour Joel (ASTRE 12555) Stéphane Scaramella (VPR-ouest-du-QC, AGR), Mélanie Desrosiers (conseillère syndicale AFPC-QC), Maggy O'Grady (10362), Marie-Geneviève Martel (10362), Guilaine Paulin, Naima Zineddine (10362) qui a quitté par la suite vu qu'elle est de Montréal, Emy Trottier (VP 10362), Shanie (Service Centre Trois-Rivières), Annie Lapointe (10362), Fleur-Anne Beaudoin (10362), Joël Fomou (VP 10362). **Pour le local 10362, tous les participants sont des observateurs sauf Katherine et Dominic.

2-DÉCLARATION SUR LE HARCELEMENT DE L'AFPC

Lecture de la déclaration sur le harcèlement par le Président du CRDLM.

3-LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Lecture de l'ordre du jour par le président du CRDLM. L'élection du point 7 se fera après le point 13.

Proposé par Mireille Dupont et appuyé par Isabel Labbé
Adopté à l'unanimité.

4-LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (PV) DU 13 décembre 2022

- **ADOPTION DU PV :** Le président de l'assemblée demande si le PV a été lu et s'il y a des modifications à apporter. Aucun commentaire.

Proposé par Mathieu Chapdelaine et secondé par Isabel Labbé. Adopté à l'unanimité.

PROCÈS-VERBAL DU 13 FÉVRIER 2023 À 17H30
Édifice FTQ Trois-Rivières (7080, rue Marion, Trois-Rivières,
G9A 6G4). Aussi avec lien ZOOM (format hybride)

5-POINT D'INVITÉ

Aucune personne invitée pour cette rencontre.

6- AFFAIRES FINANCIÈRES

- Solde au compte
- États financiers 2022
- Budget 2023

Ces points ont été présentés par Mireille.

Les États financiers ont été vérifiés par Stéphane et Katherine. Proposé par Mireille et appuyé par Dominic Côté, adopté à l'unanimité.

Le budget de 2023 proposé par Mireille, appuyé par Mathieu Chapdelaine et adopté à l'unanimité.

7-AFFAIRES COURANTES

- Congrès FTQ 2023 : Jimmy annonce la 1^{ère} bonne nouvelle de ce congrès qui est l'élection de Magali Picard (ancienne VPER de l'AFPC-QC). Un grand taux de participation enregistré lors de ce congrès, les sièges étaient tous pleins, environ 1200 délégués présents. Isabel ajoute que Magali est la 1^{ère} femme autochtone élue à ce poste (une grande fierté pour le congrès). La Mauricie était bien représentée par Jimmy, Isabel, Marika, Katherine, Dominic. La directrice des femmes de l'AFPC-QC, Andréanne Samson, a été élue sur 1 des 3 postes v-p femmes de la FTQ.
- Congrès AFPC-QC 2023 : il se tiendra du 2 au 4 juin prochain. Date limite d'inscription est le 28 février autant pour les délégués que pour les observateurs. Pour les résolutions, la date limite est le 19 février. Tous les formulaires sont disponibles sur le site de l'AFPC-QC. Discussions et questions posées sur les inscriptions.
- Élection de la délégation du CRDLM au congrès AFPC-QC 2023. La présidence va d'office au congrès en tant que membre du Conseil Québécois et la vice-présidence va d'office au congrès en vertu des statuts du CRDLM et est aussi la suppléance désignée de la présidence. Ce point sera revu après le point 13.

PROCÈS-VERBAL DU 13 FÉVRIER 2023 À 17H30
Édifice FTQ Trois-Rivières (7080, rue Marion, Trois-Rivières,
G9A 6G4). Aussi avec lien ZOOM (format hybride)

8-ÉDUCATION

- Les formations de ce printemps sont concentrées sur tout ce qui touche la grève, la négociation et la mobilisation en raison des négociations avec le Conseil du Trésor et de l'Agence du Revenu.
- En Mauricie, la formation de préparation à la grève aura lieu le 4 avril à la bâtisse de la FTQ de 8h30 à 12h30. La date limite d'inscription est le 17 mars. Il y a aussi la formation en ligne sur la plateforme d'éducation virtuelle de l'AFPC.

9-SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- Les 4 nouveaux épisodes du balado de la série JESS ont été publiés récemment sur le site web de l'AFPC-QC.

10-COMITÉS

- COMITÉ DES FEMMES
- COMITÉ ÉQUITÉ
- COMITÉ DES JEUNES : Jimmy invite les jeunes des sections locales s'ils veulent s'impliquer dans ce comité à prendre contact avec lui ou avec Mélanie.

11-ACTION POLITIQUE/PROCESSUS DE NÉGOCIATION

Présentés par Mélanie, les points suivants ont été abordés :

- L'impasse déclarée la semaine passée par Parcs Canada à la suite de plusieurs mois de négociations, donc ça ira à la commission d'intérêt public prochainement (CIP).
- Une entente de principe s'est conclue récemment entre NAV CAN et l'AFPC.
- L'agence d'inspection des aliments est toujours en négociation.
- L'agence de revenu du Canada : impasse déclarée en septembre 2022, il y a eu la CIP et donc en attente du rapport de la CIP.
- Pareil pour le Conseil du Trésor (en attente du rapport de la CIP).
- Des courriels ont été envoyés pour des séances d'information et donc des inscriptions en ligne seront attendues en faisant attention aux horaires proposés.

PROCÈS-VERBAL DU 13 FÉVRIER 2023 À 17H30
Édifice FTQ Trois-Rivières (7080, rue Marion, Trois-Rivières,
G9A 6G4). Aussi avec lien ZOOM (format hybride)

- Discussions et questions entre les participants.
- Plus loin, Jimmy reprend avec un point oublié, et parle de la journée de formation sur la mobilisation du 23 mars prochain à Ottawa. Des explications sont données sur le déroulement et l'organisation de cette journée.

12- RÉOLUTION

Jimmy présente les résolutions suivantes en les lisant et en les expliquant : (voir les documents joints à cette rencontre) afin que celles-ci soient votées et adoptées en Conseil régional pour les soumettre au Congrès triennal de l'AFPC-QC cet été.

- **CHANGEMENT DU MOT « RÉGIONAL » POUR « DISTRICT »** : Proposé par Dominic Côté, appuyé par Maggy et adopté à l'unanimité.
- **AJOUT D'UN STATUT D'ÉQUITÉ** : Proposé par Mireille, appuyé par Isabel et adopté à l'unanimité.
- **SIMPLIFICATION DE LA STRUCTURE DES COMITÉS DE JEUNES** : Proposé par Mathieu, appuyé par Isabel et adopté à l'unanimité.
- **ÉLARGISSEMENT DE LA SOUMISSION DES RÉOLUTIONS** : Proposé par Dominic, appuyé par Anthony et adopté à l'unanimité.

Ces résolutions seront envoyées avant le 19 février par Jimmy.

13. ÉLECTION DE TOUS LES POSTES

Mélanie préside les élections et explique le fonctionnement. À chaque tour, 3 demandes sont faites. On peut présenter une personne ou s'auto-présenter. Les votes comptés dans la salle sont relevés par Stéphane Scaramella. Les votes se tiendront si deux personnes proposées acceptent le même poste.

Suite à une demande, Mélanie va lire les fonctions de chaque poste lors des élections.

- **PRÉSIDENTE** : 1^{er} tour : Jimmy est proposé par Isabel, Mireille appui Mélanie explique les fonctions du poste puis passe au second et au 3^{ème} tour. Personne n'est proposée ou s'auto-proposée. Jimmy accepte sa nomination et donc élu par acclamation.

PROCÈS-VERBAL DU 13 FÉVRIER 2023 À 17H30
Édifice FTQ Trois-Rivières (7080, rue Marion, Trois-Rivières,
G9A 6G4). Aussi avec lien ZOOM (format hybride)

- **VICE-PRÉSIDENCE** : Dominic Côté propose Isabel Labbé, appuyé par Dalila au 1^{er} tour. Personne n'est proposée au second et au 3^{ème} tour. Mélanie demande à Isabel si elle accepte sa nomination et donc Isabel est élue par acclamation.
- **SECRÉTAIRE** : Mathieu propose Dalila et appuyé par Isabel. Au 3^{ème} tour : Dalila propose Katherine Arsenaault, Dominic l'appui. Mélanie demande à Katherine si elle accepte mais elle refuse, puis demande à Dalila qui accepte et donc élue par acclamation.
- **TRÉSORERIE** : Mathieu Chapdelaine propose Mireille Dupont, appuyé par Anthony. Personne n'est proposée au second et au 3^{ème} tour. Mireille accepte sa candidature et donc élue par acclamation.
- **REP SST** : Au 1^{er} tour, personne n'est proposée. 2^{ème} tour : Katherine s'auto-propose et Jimmy l'appui. Le 3^{ème} tour, personne n'est proposée. Katherine est donc élue par acclamation.
- **REP ACTION POLITIQUE** : 1^{er} tour : Katherine s'auto-propose, appuyée par Dalila. Au 2^{ème} tour, Dominic s'auto-propose, appuyé par Isabel. Au 3^{ème} tour, personne n'est proposée. Katherine et Dominic acceptent tous les deux le poste et donc les votes secrets se font sur place et en ligne. Finalement Dominic s'est désisté et donc Katherine est élue par acclamation.
- **REP ÉDUCATION** : Au 1^{er} tour : Isabel propose Dominic Côté et Katherine l'appui. Au 2^{ème} tour, Mathieu propose Dalila et appuyé par Joël. Dalila refuse sa candidature et Dominic l'accepte, donc élu par acclamation.

Jimmy reprend la parole et explique les élections qu'on doit tenir pour la délégation du Conseil régional au congrès triennal de l'AFPC-QC (**il s'agit de l'item du point #7 reporté ici**). Pour le congrès de l'AFPC-QC cet été, si Jimmy (Représentant du Conseil québécois) ne peut pas y aller, selon nos statuts et règlement, c'est Isabel (la VP) qui ira à sa place. Il faut donc faire l'élection d'une 2^{ème} suppléance. Donc si Isabel ne peut pas y aller, ça prendra une autre personne pour la remplacer. C'est l'élection à faire en 1^{er}. Ensuite, nous ferons l'élection du représentant(e) du

PROCÈS-VERBAL DU 13 FÉVRIER 2023 À 17H30
Édifice FTQ Trois-Rivières (7080, rue Marion, Trois-Rivières,
G9A 6G4). Aussi avec lien ZOOM (format hybride)

Conseil Régional. Donc au total il va y avoir 4 votes. Jimmy demande à Mélanie de présider ces élections.

Mélanie explique le déroulement des élections, de la même façon que les précédentes. 3 tours et votes si deux personnes acceptent le même poste.

-1er poste : 2ème suppléance au président pour le congrès de l'AFPC-QC : au 1er tour, Dominic propose Katherine, appuyé par Joël, personne n'est proposée au second et au 3ème tour. Katherine accepte le poste.

-Élection au poste du délégué au congrès au nom du Conseil Régional de la Mauricie : Jimmy explique le rôle de ce poste et Mélanie reprend les élections.

Au 1er tour, Katherine propose Dominic, appuyée par Isabel. Au 2ème tour, Jimmy propose Isabel, appuyé par Mathieu. Personne n'est proposée au 3ème tour. Par ordre inverse, Mélanie demande à Isabel si elle accepte le poste. Après explications, Isabel accepte et Dominic refuse le poste. Donc Isabel est élue par acclamation.

-Élection des deux suppléants de la déléguée de CRDLM (Isabel) :

-1er suppléant : Au 1er tour, Mathieu s'auto-propose, appuyé par Mireille.

Au 2ème tour, Dalila propose Mireille, appuyée par Isabel. Personne n'est proposée au 3ème tour. Mireille refuse ce poste et Mathieu élu par acclamation.

-2ème suppléant : Au 1er tour, personne n'est proposée. Au 2ème tour, Dominic proposé par Jimmy et appuyé par Katherine. Personne n'est proposée au 3ème tour. Dominic accepte sa candidature et donc élu par acclamation.

Jimmy va donc s'occuper des inscriptions pour le conseil québécois...

14. RÉOLUTION CHANGEMENT DE SIGNATAIRES AU COMPTE

Ce point est non applicable du moment que tous les membres de l'exécutif sont réélus.

15. ASSERMENTATION

Mélanie prépare le discours de l'assermentation et fait répéter les élus en même temps. (Dominic et Katherine). Pas de besoin d'assermenter les réélus de l'exécutif.

16. VARIA

N/A

PROCÈS-VERBAL DU 13 FÉVRIER 2023 À 17H30
Édifice FTQ Trois-Rivières (7080, rue Marion, Trois-Rivières,
G9A 6G4). Aussi avec lien ZOOM (format hybride)

17. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

1^{ER} MAI 2023 À 17H30. SALLE FTQ + TEAMS.

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : 20H55.

Proposé par Isabel.

Appuyé par Dalila.

Adopté à l'unanimité.

PROCÈS-VERBAL DU 13 FÉVRIER 2023 À 17H30
Édifice FTQ Trois-Rivières (7080, rue Marion, Trois-Rivières,
G9A 6G4). Aussi avec lien ZOOM (format hybride)

ANNEXE

RÉSOLUTION POUR REMPLACER LE MOT RÉGIONAL DANS
LES TEXTES EN LANGUE FRANÇAISE

ATTENDU QUE DANS LES TEXTES EN LANGUE FRANÇAISE DE L'AFPC ET DE L'AFPC-QC LES MOTS « RÉGION » ET « RÉGIONAL » SÈMENT SOUVENT LA CONFUSION;

ATTENDU QUE LA RECHERCHE D'UN MOT DE REMPLACEMENT POUR « RÉGIONAL » DURE DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES;

IL EST RÉSOLU QUE LE MOT « RÉGIONAL » SOIT REMPLACÉ PAR LE MOT « DISTRICT » DANS TOUS LES STATUTS, RÈGLEMENTS ET TEXTES EN LANGUE FRANÇAISE DE L'AFPC-QUÉBEC;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE L'AFPC-QUÉBEC ACHEMINE CETTE RÉSOLUTION AU CONGRÈS DE L'AFPC 2024 POUR QUE LES TEXTES EN LANGUE FRANÇAISE DE L'AFPC SOIENT AUSSI MODIFIÉS À LEUR TOUR;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE POUR ÉVITER LA CONFUSION, LE MOT ANGLAIS « AREA » SOIT CELUI UTILISÉ COMME RÉFÉRENCE POUR ASSURER L'UNIFORMITÉ DES CHANGEMENTS LINGUISTIQUES.

PROCÈS-VERBAL DU 13 FÉVRIER 2023 À 17H30
Édifice FTQ Trois-Rivières (7080, rue Marion, Trois-Rivières,
G9A 6G4). Aussi avec lien ZOOM (format hybride)

RÉSOLUTION CONCERNANT L'AJOUT D'UN STATUT
CONCERNANT LE COMITÉ DES GROUPES D'ÉQUITÉ DE
L'AFPC-QUÉBEC

ATTENDU QUE LES STATUTS ET RÈGLEMENTS DE L'AFPC-QUÉBEC SONT MUETS QUANT AU COMITÉ DES GROUPES D'ÉQUITÉ DE L'AFPC-QUÉBEC ET LES COMITÉS RÉGIONAUX DES GROUPES D'ÉQUITÉ DE L'AFPC-QUÉBEC;

IL EST RÉSOLU QUE LES STATUTS DE L'AFPC-QUÉBEC SOIT MODIFIÉS POUR Y AJOUTER LE STATUT SUIVANT :

STATUT xx COMITÉ DES GROUPES D'ÉQUITÉ DE L'AFPC-QUÉBEC

ARTICLE 1

L'AFPC-QUÉBEC RECONNAÎT L'EXISTENCE DU COMITÉ DES GROUPES D'ÉQUITÉ DE L'AFPC-QUÉBEC ET LES COMITÉS RÉGIONAUX DES GROUPES D'ÉQUITÉ DE L'AFPC-QUÉBEC.

ARTICLE 2

LE COMITÉ DES GROUPES D'ÉQUITÉ DE L'AFPC-QUÉBEC EST COMPOSÉ DE LA DIRECTRICE OU DU DIRECTEUR REPRÉSENTANT LES GROUPES D'ÉQUITÉ ET DES COORDONNATRICES OU COORDONNATEURS DES COMITÉS RÉGIONAUX DES GROUPES D'ÉQUITÉ (PEUPLES AUTOCHTONES, GROUPES RACIAUX VISIBLES, FIERTÉ ET ACCÈS OU DES DROITS DE LA PERSONNE) DU QUÉBEC.

ARTICLE 3

LE MANDAT DU COMITÉ DES GROUPES D'ÉQUITÉ DE L'AFPC-QUÉBEC EST DE VOIR À CE QUE LES COMITÉS RÉGIONAUX DES GROUPES D'ÉQUITÉ SOIENT ACTIFS, DE VOIR À CE QUE LES COMITÉS RÉGIONAUX FASSENT RAPPORT DE LEURS ACTIVITÉS, D'ÊTRE AU FAIT DES ENJEUX TOUCHANT LES GROUPES D'ÉQUITÉ DE L'AFPC, DE PRENDRE ACTION AFIN DE DES RÉUNIONS OU DES TÉLÉCONFÉRENCES AU BESOIN ET SELON LES STATUTS DE L'AFPC-QUÉBEC.

ARTICLE 4

LES COMITÉS RÉGIONAUX DES GROUPES D'ÉQUITÉ DE L'AFPC-QUÉBEC DEVRONT CHOISIR UNE COORDONNATRICE OU UN COORDONNATEUR PAR RÉGION QUI SIÉGERA AU COMITÉ DES GROUPES D'ÉQUITÉ DE L'AFPC-QUÉBEC.

ARTICLE 5

LE COMITÉ DES GROUPES D'ÉQUITÉ DE L'AFPC-QUÉBEC SE RÉUNIRA AU MOINS DEUX (2) FOIS PAR ANNÉE.

PROCÈS-VERBAL DU 13 FÉVRIER 2023 À 17H30
Édifice FTQ Trois-Rivières (7080, rue Marion, Trois-Rivières,
G9A 6G4). Aussi avec lien ZOOM (format hybride)

RÉSOLUTION POUR LA SIMPLIFICATION DE LA STRUCTURE DU COMITÉ
DES JEUNES DE L'AFPC-QC

Attendu que le statut 15 de l'AFPC prévoit un comité régional des jeunes en se basant sur la traduction du mot anglais "region" et non du mot "area";

Attendu que le comité des groupes d'équité de L'AFPC-QC est déjà fonctionnel en tant qu'instance pour toute la région du Québec sous une forme plus simple que celle des jeunes;

Attendu que le processus d'élection de la direction des jeunes de L'AFPC-QC comporte des freins systémiques au vote des jeunes membres;

Attendu que le fardeau administratif de la structure actuelle rend difficile l'implication régulière et efficace des jeunes membres pour maintenir administrativement un comité en règle au détriment des enjeux touchant les jeunes membres.

Il est résolu que le statut 2 article 3 a) de l'AFPC-QC soit modifié comme suit :
« art 3 a) Regrouper les dirigeantes et dirigeants nationaux et régionaux des Éléments, leurs sections locales ou succursales, les SLCD, les comités régionaux des femmes, les groupes d'équité et les *coordonnateurs/trices* ~~comités~~ régionaux des jeunes représentant les membres de l'AFPC au Québec

Il est de plus résolu que le statut 3 article 1 e) et article 2 c) de l'AFPC-QC soit modifiés comme suit :

« Art 1 e) organise au moins une fois par année une réunion entre les membres du Conseil québécois, les dirigeantes et dirigeants nationaux et régionaux des Éléments, les membres du Bureau exécutif du CQSU, les coordonnatrices des comités régionaux des femmes, la représentante ou le représentant reconnu des groupes d'équité d'une région, les représentantes et représentants du CNPA résidant au Québec, et les coordonnatrices ou les coordonnateurs ~~des comités~~ régionaux des jeunes ou leur suppléance, advenant le cas où la dirigeante ou le dirigeant est dans l'impossibilité de participer.

Art 2 c) Tous les comités régionaux des femmes, tous les comités régionaux des groupes d'équité et tous les *coordonnateurs/trices* ~~comités~~ régionaux des jeunes reconnus de l'AFPC au Québec relèvent de la compétence du Conseil québécois et participent aux activités et au processus décisionnel du Conseil québécois par l'intermédiaire des conseils régionaux de l'AFPC-Québec. »

PROCÈS-VERBAL DU 13 FÉVRIER 2023 À 17H30
Édifice FTQ Trois-Rivières (7080, rue Marion, Trois-Rivières,
G9A 6G4). Aussi avec lien ZOOM (format hybride)

Il est de plus résolu que le processus d'élection de la direction des jeunes de L'AFPC-QC décrit au statut 4 article 1 i) soit entièrement réécrit; comme suit et que les sous-numéros soient supprimés :

« Statut 4 i) : La directrice ou le directeur des jeunes et sa suppléance seront élus par toute personne déjà inscrite sur les listes de membres du comité des jeunes de l'AFPC-Québec ou toute personne ayant participé à au moins une activité ou formation touchant les jeunes uniquement, à titre de membre jeune. Tous les membres provenant des sections locales et succursales de l'AFPC qui se sont identifiés comme étant jeunes ont le droit de poser leur candidature ainsi que tous les membres du comité jeune de l'AFPC-Québec. L'élection de la directrice ou du directeur des jeunes et de sa suppléance se fera lors d'un colloque d'une journée tenu au moins un mois avant le Congrès triennal de l'AFPC-Québec. L'élection de la directrice ou du directeur des jeunes et de sa suppléance sera entérinée par le Congrès triennal de l'AFPC-Québec. »

Il est de plus résolu que le statut 5 article 8 a) et c) de l'AFPC-QC soient modifiés comme suit :

« a) est responsable des ~~comités~~ *comités coordonnateurs/trices* régionaux des jeunes de l'AFPC-Québec et doit promouvoir la mise sur pied de ceux-ci;
c) produit à chaque réunion du Conseil québécois un rapport écrit, narratif et descriptif de ses activités et celles des ~~comités~~ *comités coordonnateurs/trices* régionaux des jeunes de l'AFPC-Québec et fait rapport au Congrès;

Il est de plus résolu que le statut 6 article 3 b) de l'AFPC-QC soit modifié comme suit :

« examine toutes les résolutions et toutes les questions dont il est saisi par le Conseil québécois, les sections locales, les succursales, les comités régionaux des femmes, les ~~comités~~ *comités coordonnateurs/trices* régionaux des jeunes, les conseils régionaux en règle, la direction SLCD, le CQSU et les comités régionaux des groupes d'équité reconnus de l'AFPC;

Il est de plus résolu que le statut 7 article 2 g) de l'AFPC-QC soit modifié pour se lire comme suit: « Chaque ~~comité~~ *comité coordonnateur/trice* régional-e des jeunes est délégué-e d'office s'il/elle est active dans l'année précédant le congrès régional. »

Il est de plus résolu que le statut 8 article 1 b) de l'AFPC-QC soit modifié comme suit :

PROCÈS-VERBAL DU 13 FÉVRIER 2023 À 17H30
Édifice FTQ Trois-Rivières (7080, rue Marion, Trois-Rivières,
G9A 6G4). Aussi avec lien ZOOM (format hybride)

« À l'exception du congrès triennal de l'AFPC-Québec, et conformément à l'article 14, paragraphe (5) des Statuts de l'AFPC, les conseils régionaux seront le lien principal entre le Conseil québécois et les dirigeantes et dirigeants nationaux et régionaux des Éléments, les sections locales et les succursales, les comités régionaux des femmes, les comités régionaux des groupes d'équité et les ~~comités~~ *coordonnatrices/trices* régionaux des jeunes.

Il est de plus résolu que le statut 13 de l'AFPC-QC soit modifié comme suit :

« Statut 13 :

Article 1 L'AFPC-Québec reconnaît l'existence du Comité des jeunes de l'AFPC-Québec et des *coordonnatrices ou coordonnateurs* ~~comités~~ régionaux des jeunes de l'AFPC-Québec.

Article 2 Le Comité des jeunes de l'AFPC-Québec est composé de la directrice ou du directeur représentant les jeunes et des *coordonnatrices ou coordonnateurs* ~~comités~~ régionaux des jeunes.

Article 3 Le mandat du Comité des jeunes de l'AFPC-Québec est de voir à ce que les ~~comités~~ *coordonnatrices ou coordonnateurs* régionaux des jeunes soient actifs, de coordonner le camp des jeunes, de voir à ce que les *coordonnatrices ou coordonnateurs* régionaux fassent rapport de leurs activités, d'être au fait des enjeux touchant les jeunes de l'AFPC, de prendre action afin de faire avancer les dossiers des jeunes de l'AFPC, de tenir des réunions ou des téléconférences au besoin et selon les statuts de l'AFPC-Québec.

~~Article 4 Les comités régionaux des jeunes de l'AFPC-Québec devront choisir une coordonnatrice ou un coordonnateur par région qui siégera au Comité des jeunes de l'AFPC-Québec~~

Article 5 ~~4~~ Le Comité des jeunes de l'AFPC-Québec se réunira au moins deux (2) fois par année. »

PROCÈS-VERBAL DU 13 FÉVRIER 2023 À 17H30
Édifice FTQ Trois-Rivières (7080, rue Marion, Trois-Rivières,
G9A 6G4). Aussi avec lien ZOOM (format hybride)

RÉSOLUTION POUR L'ÉLARGISSEMENT DES ENTITÉS ADMISSIBLES À
SOUMETTRE DES RÉSOLUTIONS

ATTENDU QUE chaque membre du Conseil Québécois représente un bon nombre de membres et connaît les intérêts de ses membres;

ATTENDU QUE chaque membre du Conseil Québécois doit pouvoir soumettre des résolutions directement au Congrès régional triennal de l'AFPC-QC;

IL EST RÉSOLU QUE la direction des femmes, la direction de groupe d'équité et la direction des jeunes soient ajoutés comme entités admissibles à soumettre des résolutions au congrès régional triennal de l'AFPC-QC et que le statut 6 article 3 b) de l'AFPC-QC soit désormais modifié comme suit :

« examine toutes les résolutions et toutes les questions dont il est saisi par le Conseil québécois, les sections locales, les succursales, les comités régionaux des femmes, les comités régionaux des jeunes, les conseils régionaux en règle, la direction SLCD, le CQSU, ~~et~~ les comités régionaux des groupes d'équité reconnus de l'AFPC, la direction des femmes, la direction des groupes d'équité et la direction des jeunes »